

**Inspection en Santé et Sécurité
au Travail**

Bordeaux, le 26 mars 2025

Affaire suivie par :

Christine COCHE

ISST

Conseillère technique du recteur

Tél : 05 57 57 39 82

Mél : ce.isst@ac-bordeaux.fr

Jean-François SELAUDOUX

CPA

Tél : 05 40 54 71 34

Mél : conseiller-prevention@ac-bordeaux.fr

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chef-fe-s d'établissement,

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école,

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Objet : relance du questionnaire relatif à l'amiante dans les écoles et les établissements scolaires

À la demande de la ministre de l'Éducation nationale, une enquête nationale « amiante » a été réalisée en direction de l'ensemble des établissements de l'enseignement scolaire public et privé sous contrat d'association, afin de disposer d'un état des lieux consolidé sur la présence d'amiante dans les établissements scolaires.

Le message électronique en date du 2 avril 2024, contenant un lien unique, propre à votre établissement ou école est toujours valide. Il donne accès à un questionnaire qui permet de recueillir des informations concernant la présence de matériaux amiantés, leur état de conservation et les mesures prises en vue de leur neutralisation ou de leur retrait.

Cette enquête revet un caractère particulièrement important pour la protection de la santé des agents au regard du risque amiante.

En tant qu'employeur et exploitant, le ministère doit pouvoir disposer, pour chaque école et établissement du second degré, de données les plus complètes possibles afin d'assurer notamment la traçabilité des expositions et le suivi médical des personnels susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante pendant leur parcours professionnel.

Le questionnaire comporte de 3 à 18 questions (leur nombre varie en fonction de la nature des réponses apportées). **Il importe dans tous les cas de renseigner cette enquête**, même si vous ne disposez pas de tout ou partie des données demandées. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur le questionnaire afin de le compléter ou de le modifier.

L'assistant de prévention de l'établissement ou de la circonscription sera votre interlocuteur principal. Vous trouverez également de nombreuses informations dans la rubrique « Amiante » du site [Batiscolaire](https://www.education.gouv.fr/batiscolaire) du ministère de l'Éducation nationale.

Je vous remercie vivement pour votre implication dans le renseignement de cette enquête dans les meilleurs délais.


Jean-Marc HUART